

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

DELIBERATION N°2024.00202

**LOTISSEMENT LES FARTONNIÈRES À SAINT-MARTIN-LA-PLAINE -
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RÉTROCESSION DE
VOIRIE, RÉSEAUX EAUX ET ASSAINISSEMENT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 05 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240411-D2024002020

Date de mise en ligne : 23 avril 2024

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

LOTISSEMENT LES FARTONNIERES A SAINT-MARTIN-LA-PLAINE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RETROCESSION DE VOIRIE, RESEAUX EAUX ET ASSAINISSEMENT

Afin de respecter l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) défini dans le PLU de la commune de Saint-Martin-la-Plaine, la Société MF immobilier a prévu de réaliser un lotissement comprenant la création de 2 nouvelles voies :

- Une rue traversante, la rue Octovie Buisson, permettant de relier la rue de Beaulieu à la rue Antoine Seytre,
- Une rue permettant l'accès aux différents lots : la rue Violette Maurice.

La commune de Saint-Martin-la-Plaine et Saint-Etienne Métropole souhaitent que les équipements communs du futur lotissement soient intégrés au domaine public au titre de leurs compétences respectives. La convention tripartite annexée à la présente délibération décrit les conditions dans lesquelles la rétrocession des équipements est prévue.

S'agissant du transfert des équipements à Saint-Etienne Métropole, le respect des aménagements demandés, notamment le dimensionnement de la rue Octavie Buisson permettant de recevoir un trafic Poids Lourds, conduisent à des surcoûts d'aménagement évalués à 100 000 €.

Cette participation financière aux travaux sera financée par le budget « enveloppe voirie de proximité » dédié à la commune de Saint-Martin-la-Plaine.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de rétrocession de la voirie et des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable à Saint-Etienne Métropole du lotissement les Fartonnieres situé sur la commune de Saint-Martin-la-Plaine ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention de rétrocession de la voirie et des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable du lotissement les Fartonnieres situé sur la commune de Saint-Martin-la-Plaine ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la VOIRIE - Section investissement – Opération 66 – Destination STMA.**

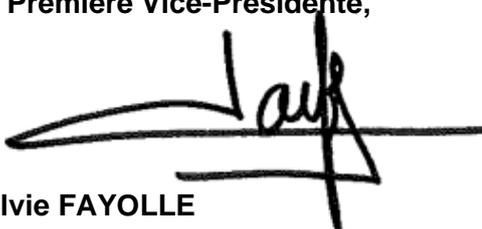
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE